

Le 14 juin 2011

M^e Louise Tremblay
Ligne directe : 514.871.5476
ltremblay@millerthomsonpouliot.com

PAR SDE ET PAR LA POSTE

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec
H4Z 1A2

OBJET : Demande de déclarer provisoire le tarif d'emmagasinage E-4 applicable au site de Pointe-du-Lac, demande d'approuver la méthode de plafonnement des revenus comme base d'établissement des tarifs d'emmagasinage de gaz naturel d'Intragaz à compter du 1^{er} mai 2011 et demande de fixer les tarifs d'emmagasinage d'Intragaz à compter du 1^{er} mai 2011
Dossier de la Régie : R-3753-2011

Demande de Société en commandite Gaz Métro afin de l'autoriser à récupérer par l'intermédiaire de ses tarifs les coûts associés à l'utilisation des sites d'entreposage de Pointe-du-Lac et de St-Flavien appartenant à Intragaz
Dossier de la Régie : R-3754-2011
Notre dossier : 127824.0001

—

Chère consœur,

Faisant suite à la vôtre du 9 juin 2011 relativement à la planification de l'audience dans les dossiers mentionnés en titre, nous vous transmettons les informations demandées :

- Les témoins d'Intragaz seront messieurs Rock Marois, Président, et Émile Guilbert, Directeur – Finances et administration, et ceux-ci témoigneront à titre de témoins ordinaires.
- Nous estimons que la présentation sommaire de la preuve d'Intragaz sera d'une durée de 1 heure.
- Les contre-interrogatoires des témoins des intervenants seront d'une durée approximative de 30 minutes chacun.

- Nous estimons notre argumentation à une durée de 1 heure 30 minutes.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON POULIOT SENCRL

Louise Tremblay
LT/lid